

**DECISION PORTANT DESIGNATION DES MAGISTRATS DELEGUES
POUR STATUER EN JUGE UNIQUE SUR LES REQUETES PRESENTEES
DANS LE CADRE DU CONTENTIEUX DES ETRANGERS**

La Présidente du tribunal,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu le code de justice administrative, notamment ses articles L. 776-1 et R. 776-1 ;

A R R E T E :

Article 1^{er} : Sont désignés pour statuer sur les requêtes présentées dans le cadre du contentieux des étrangers et relevant du juge unique, l'ensemble des présidents et magistrats en fonction dans la juridiction dont les noms suivent :

Vice-présidents

M. Olivier EMMANUELLI
M. Philippe d'IZARN de VILLEFORT
Mme Virginie CHEVALIER-AUBERT
M. Frédéric PASCAL
M. Gilles TAORMINA
M. Frédéric SILVESTRE-TOUSSAINT-FORTESA
M. Albert MYARA
M. Patrick SOLI

Premiers conseillers

M. Benoît RINGEVAL
Mme Sophie BELGUECHE
Mme Géraldine SORIN
Mme Tatiana PEREZ
Mme Dorothée GAZEAU
Mme Lucile GUILBERT

Mme Laurence RAISON
Mme Valérie ZETTOR
Mme Gladys DUROUX
Mme Mélanie MOUTRY
M. Nicolas BEYLS
Mme Nais SOLER
Mme Camille CHEVALIER
Mme Sarah KOLF

Conseillers

M. Matthieu HOLZER
M. Julien COMBOT
Mme Guylène SANDJO
Mme Sophie CUEILLERON
M. Jonathan BULIT
M. Arthur GARCIA
M. Paco LOUSTALOT

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté, qui prendra effet à compter du jour de sa signature, sont abrogées.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié aux membres de la juridiction ainsi désignés.

Fait à Nice, le 1er septembre 2024



Marianne POUGET